

## TERMES DE REFERENCES

### **Construction d'une ligne de base pour le projet "Promouvoir un développement inclusif et durable de la jeunesse en améliorant l'accès à la formation professionnelle et aux opportunités économiques dans la zone frontalière d'Haïti ", subventionné par la Generalitat Valenciana**

1. Objectifs de la consultance.
2. Contexte et justification.
3. Champ d'action.
4. Population bénéficiaire.
5. Objectifs du projet, résultats, indicateurs et sources de vérification.
6. Acteurs clés.
7. Méthodologie.
8. Principales activités et contenu du rapport final.
9. Fonctions du consultant et de CESAL.
10. Produits.
11. Équipe de coordination.
12. Plan de travail.
13. Date limite de soumission, budget et informations à soumettre.
14. Exigences requises pour le consultant.
15. Barème de notation des propositions soumises.
16. Principes de la ligne de base et utilisation des informations.

## 1. Objectifs de la consultance

### Objectif général :

- Générer une ligne de base pour le projet afin de fournir un point de référence pour le suivi pendant les périodes d'exécution et d'évaluation du projet.

### Objectifs spécifiques :

- Valider la faisabilité technique du projet, en analysant les objectifs et résultats du projet et en examinant la séquence causale proposée dans le projet pour les atteindre.
- Valider l'évaluabilité et le suivi de l'intervention par un examen préalable de la pertinence, de la fiabilité et de l'utilité des indicateurs proposés dans la matrice de planification du projet et de leurs sources de vérification.
- Réaliser une étude systématique pour présenter, au niveau de détail le plus élevé, la situation avant le début de l'intervention de développement, en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs fixés, par rapport auxquels les progrès pourront être mesurés ou les comparaisons effectuées, et pour déterminer la situation de base des indicateurs de résultats et d'impact du projet en établissant leur première valeur à l'aide de techniques de recherche sociale.
- Caractériser avec précision la population cible du projet et son contexte, afin que, si nécessaire, les actions et/ou les indicateurs du projet puissent être réajustés pour atteindre une plus grande pertinence, efficacité, efficience et durabilité potentielle.

## 2. Contexte et Justification

Le projet est une initiative de CESAL qui s'inscrit dans la continuité de l'action « *Renforcer les compétences, la participation et l'employabilité de la jeunesse haïtienne à travers un tissu de coopération binational (Haïti-République Dominicaine)* » financé par l'Union Européenne. Ce projet dont l'objectif général consistait à promouvoir le développement et la consolidation de la démocratie en Haïti par une participation accrue, égale et efficace de la jeunesse haïtienne à la vie politique, économique et sociale du pays s'articulait autour de trois résultats. Les thématiques abordées se reportaient à la participation et le renforcement des capacités des jeunes à mieux contribuer au débat engageant leurs communautés (R1) ; à l'amélioration de l'employabilité des jeunes par l'éducation non formelle, l'orientation et la formation professionnelle, l'innovation et l'esprit d'entreprise (R2) ; et au soutien des actions de jeunesse visant la paix, la résolution des conflits, la cohésion sociale par la promotion du dialogue via des activités culturelles, artistiques et sportives (R3).

Pendant la mise en œuvre du projet, CESAL a collaboré avec de centres de formation à Thiotte et à Anse-à-Pitres en appuyant la formation de plus d'une centaine de jeunes filles et garçons sur les techniques agricoles, la cuisine-pâtisserie, l'hôtellerie et le tourisme. Au terme de ces formations, les jeunes ont bénéficié d'une formation en Techniques d'élaboration de plans d'affaires. Suite à cette formation 10 plans d'affaires, dont les cinq meilleurs au niveau de chaque commune, ont été primés par un financement pour se lancer. CESAL a travaillé pour le renforcement de plus d'une quinzaine d'OCB sur le plan technique et structurel, a supporté des actions communautaires de ces dernières avec des financements en cascade et a accompagné la réalisation d'activités culturelles et sportives en aménageant des installations sportives et culturelles et en assurant le renforcement de jeunes et structures évoluant dans ces secteurs.

La capitalisation de ces actions, accompagnée d'un diagnostic appuyé des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du précédent projet ont contribué à développer ce présent projet avec une

emphase sur le renforcement de l'offre et de la qualité de la formation professionnelle en s'associant cette fois au mandataire public de la formation professionnelle en Haïti, l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP).

### 3. Champs d'action

La consultance se déroulera au niveau des communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres dans le département du Sud Est d'Haïti. Cependant, compte tenu de la portée des thématiques abordées dans le cadre du projet et de la nature de certains acteurs, il peut être envisagé que ce champ dépasse les limites des deux communes.

### 4. Population bénéficiaire

La population cible ou directe est constituée de 1.200 jeunes dont 50 % de femmes qui seront mieux préparés à accéder aux opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat dans le Sud-Est d'Haïti. Huit (8) centres de formation professionnelle et technique, réparties sur les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres seront renforcés afin d'offrir des services de qualité eu égard aux standards institués par l'INFP.

De manière indirecte, le renforcement de la qualité de l'offre de formation professionnelle et technique à Thiotte et à Anse-à-Pitres aura des retombées positives étendues sur la région en contribuant à transformer les communautés locales, en favorisant le développement économique, en renforçant les capacités locales, en réduisant la dépendance transfrontalière et en améliorant les perspectives des habitants de la région.

### 5. Objectifs, résultats, indicateurs et sources de vérification du projet

Une analyse approfondie de la matrice des objectifs, des résultats, des indicateurs et des sources de vérification doit être effectuée pour vérifier sa conception et sa cohérence. (Cadre logique fourni sur demande).

**Objectif général :** Contribuer à la construction d'un tissu socio-économique plus résilient en renforçant le leadership des jeunes et en améliorant les opportunités économiques et de formation dans le département du Sud-Est en Haïti.

**Objectif spécifique 1 :** Améliorer les possibilités d'apprentissage et de formation technique et professionnelle pour les jeunes des communautés de Thiotte et d'Anse-à-Pitres (ODD 4).

**Résultat 1 :** Renforcement des mécanismes de gouvernance locale pour la formation technique professionnelle dans les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.

**Résultat 2 :** Améliorer la qualité de la gestion, de l'approche pédagogique et de l'offre de formation en introduisant des éléments d'innovation dans les centres de formation technique et professionnelle des communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.

**Résultat 3 :** Amélioration des compétences des jeunes en matière d'employabilité grâce à la formation technique et professionnelle dans les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.

**Objectif spécifique 2 :** Renforcer les compétences de leadership de la jeunesse haïtienne pour un développement socio-économique durable de leurs communautés à travers des programmes d'entrepreneuriat social pour les jeunes et le plaidoyer pour les droits de l'homme et l'équité entre les sexes dans les communautés de Thiotte et Anse-à-Pitres (ODD 5, 8 et 16).

**Résultat 1 :** Amélioration des opportunités économiques pour les jeunes grâce à la mise en œuvre d'un programme d'entrepreneuriat social pour les jeunes dans les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.

**Résultat 2 :** Renforcement des capacités de leadership et de plaidoyer des jeunes pour la défense des droits de l'homme, avec une attention particulière à l'emploi et au travail décent (droits du travail) et à l'approche de genre (droits des femmes) en harmonie avec les Objectifs de développement durable.

## 6. Acteurs clés

Les acteurs impliqués dans ce projet et leurs rôles sont les suivants :

- **CESAL**

CESAL est une ONG espagnole de coopération au développement présente dans 11 pays en Afrique, Amérique Latine et Europe de l'Est avec des projets dans les secteurs : Education, Santé, Logement, Assainissement, Développement Productif, Sécurité Alimentaire et Agriculture, Renforcement de la Société Civile, Protection de l'Environnement, etc. CESAL est présente en Haïti depuis l'année 2007.

CESAL intervient dans la région depuis près d'une dizaine d'années dans différents secteurs, dont l'agriculture, l'environnement, l'éducation. En 2020, avec le financement de l'Union Européenne, l'organisation a développé son premier projet axé sur la jeunesse en développant des programmes d'insertion économique, de bonne gouvernance et de cohésion sociale.

Ce présent projet s'inscrit dans la continuité de cette intervention dont la capitalisation témoigne grandement de la nécessité de continuer à renforcer la qualité de l'offre de la formation professionnelle et appuyer l'insertion professionnelle des jeunes des communautés de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.

- **Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale (MIPROS)**

Le partenaire local MIPROS, Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, créée en 1997, qui œuvre pour le développement intégral des communautés, la base sociale de l'organisation. Elle évolue dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle. CESAL et MIPROS maintiennent une collaboration de plus de 6 ans sur diverses autres interventions dans la zone du projet.

Dans le cadre de cette initiative, le partenaire interviendra essentiellement sur le résultat 1 du second objectif spécifique : « *SO2.R1 Amélioration des opportunités économiques pour les jeunes grâce à la mise en œuvre d'un programme d'entrepreneuriat social pour les jeunes dans les communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres.* »

- **Les mairies de Thiotte et d'Anse-à-Pitres**

Les mairies des deux communes jouent un rôle capital dans le cadre de cette intervention. Déjà très impliquée dans les diagnostics, ils seront également des acteurs clés associés à la coordination et participeront de manière constante à l'évolution du projet. Elles peuvent fournir des retours d'information sur l'impact du programme sur la communauté locale et aider à identifier les domaines où des ajustements pourraient être nécessaires.

- **Institut National de la Formation Professionnelle (INFP)**

L'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) est l'entité du Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle chargée de superviser et de promouvoir la formation professionnelle en Haïti. Ses principales missions, incluent l'élaboration des politiques de formation, l'accréditation des institutions de formation, le développement de programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail.

Dans le cadre du projet, l'INFP jouera un rôle prépondérant dans l'accompagnement des centres de formations sur le plan technique et organisationnel.

- **Les centres de formations professionnelles**

Ils seront au nombre de huit (8) à recevoir des appuis directs du projet dans le cadre de l'amélioration de l'offre de la formation technique au niveau de la région. Identifiés dans le cadre du diagnostic initial, ils feront l'objet d'analyses plus appuyées dans le cadre des interventions de l'INFP.

- **Les Conseils municipaux d'éducation**

Le Conseil Municipal d'Éducation est un organe essentiel de la municipalité pour le développement et la mise en œuvre des politiques éducatives au niveau local. Il vise à améliorer la qualité de l'éducation dans la commune et à favoriser l'engagement de la communauté dans les efforts éducatifs. Au niveau des communes de Thiotte et d'Anse-à-Pitres, les CME ont été très impliqués dès l'identification et devront constituer des organes consultatifs à tous les niveaux du développement de l'action.

## 7. Méthodologie

La proposition méthodologique technique doit envisager la collecte d'informations qualitatives et quantitatives à l'aide de sources d'information primaires et secondaires, en utilisant des techniques participatives avec les acteurs clés et les informateurs, qui facilitent la connaissance du point de départ de chacune des actions pour leur suivi et leur évaluation ultérieurs. La modalité de l'enquête de base est mixte, le consultant contracté étant responsable de la conception du processus et des instruments à utiliser, et l'équipe du projet soutenant l'application de ces instruments dans les territoires avec les bénéficiaires et les acteurs clés impliqués (voir la section 9. Fonctions du consultant et de CESAL). Les éléments suivants doivent être inclus :

- ✓ Objectifs de la ligne de base.
- ✓ Portée (temporelle, géographique, etc.).
- ✓ Typologie et quantification de la population bénéficiaire estimée.
- ✓ Formulation des objectifs, des résultats et des indicateurs
- ✓ Méthodologie à utiliser. La réalisation de la ligne de base, qui doit tenir compte les considérations suivantes pour sa conception et son exécution :
  - Définir le champ d'application afin d'élaborer une matrice cohérente entre le cadre logique et la ligne de base du projet, qui permettra de corroborer les données obtenues dans le diagnostic.
  - Identifier les différentes sources d'information, tant primaires que secondaires, afin de développer des instruments et des méthodes participatives pour leur collecte, ainsi que pour trianguler l'information afin d'avoir une plus grande rigueur dans la collecte d'informations.

- Fournir des informations actualisées sur la zone d'intervention du projet, ses principaux acteurs et la population bénéficiaire.
- ✓ Outils et acteurs impliqués en fonction des besoins préétablis. Les techniques de collecte de données qui doivent être envisagées sont les suivantes :
  - Analyse documentaire : elle permet d'identifier certains faits pertinents pour la recherche, notamment le contexte législatif et les statistiques officielles, ainsi que de poursuivre les travaux antérieurs réalisés sur le sujet.
  - Observation directe : observation systématique et planifiée de la réalité dans laquelle l'action doit être menée. Elle répond à une planification structurée et nécessite un scénario préalable sur les aspects fondamentaux à observer, ainsi que l'enregistrement d'un journal d'observation qui contribue à systématiser les résultats.
  - Enquêtes : elles permettent de collecter des données quantitatives et qualitatives au moyen d'un questionnaire appliqué à un échantillon représentatif de la population, afin de recueillir des informations sur la situation sociale et personnelle des bénéficiaires du projet et d'autres acteurs clés.
  - Entretien semi-structuré et ouvert : il permet de collecter des données quantitatives et qualitatives par le biais d'une série d'entretiens avec des informateurs clés. Lors de la sélection des informateurs clés, une vision plurielle et significative sera maintenue afin de s'assurer que tous les points de vue sont pris en compte.
  - Processus de consultance : par l'enregistrement de conversations informelles qui servent à compléter les informations obtenues par le biais d'entretiens avec des informateurs clés ou d'observations directes. À cette fin, il convient d'identifier des personnes de référence et de confiance qui peuvent fournir des données fiables et pertinentes.
  - Groupes de discussion : espaces de travail de groupe axés sur un groupe spécifique.

## 8. Principales activités et contenu du rapport final

| PHASES  | ACTIVITES  |
|---|--|
| Conception méthodologique de la ligne de base.  | <p>Le consultant doit analyser l'ensemble de la documentation du projet, les formulaires, la matrice du cadre logique, afin de comprendre la portée et l'impact des actions et des résultats à mettre en œuvre.</p> <p>Le plan de travail proposé doit être convenu avec le chef de projet et l'équipe technique et doit tenir compte des caractéristiques particulières de chacun des informateurs, des acteurs clés et du territoire. La conception méthodologique doit inclure des méthodes qualitatives et quantitatives dans le processus de collecte d'informations, les outils, les méthodes de travail et les instruments de collecte de données doivent répondre aux intérêts du projet. La conception de l'enquête doit tenir compte du profil de la population concernée.</p> |
| Définition de la nature des données à analyser ultérieurement, ainsi que de leur structure dans les bases de données. | <p>Procéder à une analyse détaillée de la matrice des indicateurs du projet et du plan de mise en œuvre du projet.</p> <p>Cette analyse débouchera sur la création d'un cadre général qui permettra de mesurer l'avancement du projet de manière plus efficace et efficiente et de soutenir la mise en œuvre technique et administrative du projet.</p> <p>Le consultant soumet pour approbation la matrice globale des indicateurs en tenant compte de l'évaluabilité du projet en termes d'activités, de résultats et</p>  |

|   |   |
|---|---|
|   | d'impacts. Elle doit tenir compte d'aspects clés tels que les unités de mesure et la source d'information de référence.   |
| Collecte de données.                              | Conformément au plan de travail de la conception méthodologique et compte tenu des particularités des informateurs clés, le consultant procédera à la collecte d'informations.  |
| Traitement et analyse des données.                | La systématisation des informations et l'analyse des données seront effectuées de manière claire et adaptée à la proposition examinée par le chef de projet et l'équipe technique.  |
| Rapport préliminaire et discussion des résultats. | Un rapport préliminaire doit être préparé par le consultant et validé par le chef de projet, l'équipe technique et l'équipe de gestion de la délégation.  |
| Préparation du Rapport final de la ligne de base. | Il y aura un rapport contenant un cadre d'information sur le projet, la population cible et le scénario initial pour chaque groupe cible, conformément aux indicateurs convenus dans la matrice globale d'indicateurs, en mettant l'accent sur les conclusions et les recommandations sur l'applicabilité réelle de ces indicateurs dans l'environnement du projet. |
| Conception d'un système de suivi et évaluation.   | Le système doit disposer d'un mécanisme simple et efficace de collecte d'informations, d'application d'instruments de recherche et de moyens de vérification et de conformité.<br>Il doit garantir l'évaluabilité du projet à trois niveaux principaux :<br>1) les activités ; 2) les résultats ; 3) l'impact.  |

**Le rapport final de la ligne de base** doit au moins présenter la structure et le contenu suivants :

- ✓ Page de couverture (y compris le titre du projet, l'ONG, la date d'achèvement du rapport, le bailleur de fonds).
- ✓ Résumé.
- ✓ Brève présentation de l'équipe de travail.
- ✓ Description et objectifs du service de consultance.
- ✓ Champ d'action de la consultance.
- ✓ Plan de travail.
- ✓ Activités réalisées et techniques utilisées dans la phase de collecte des données.
- ✓ Traitement et analyse de l'information.
- ✓ Conditions d'exécution des travaux.
- ✓ Résultats de la ligne de base.
- ✓ Révision de la matrice de planification du projet (objectif et résultat) et de son évaluabilité (indicateurs).
- ✓ La base de données générée pour le développement de la ligne de base.
- ✓ Conclusions.
- ✓ Recommandations.
- ✓ Annexes. En plus de la documentation générée, des fiches pour la collecte de données

pour le suivi du Plan Directeur de la Generalitat Valenciana et le plan de suivi du projet, conformément aux formats officiels, seront inclus dans les annexes.

## 9. Fonctions du consultant et de CESAL

Une modalité mixte d'élaboration de la ligne de base est choisie, clarifiant à la suite les rôles du consultant et de l'équipe projet :

### 9.1 Rôles du consultant

- ✓ Coordonner les actions de la consultance avec l'équipe de projet.
- ✓ Elaborer un plan de travail pour la réalisation de la consultance.
- ✓ Concevoir des outils pour la collecte d'informations en fonction du profil des acteurs.
- ✓ Travail sur le terrain conformément aux termes de références convenus.
- ✓ Participer aux réunions nécessaires à la coordination de la consultance avec l'équipe de coordination.
- ✓ Proposer une stratégie d'accompagnement, de suivi et d'évaluation pour le suivi des actions.
- ✓ Produire un rapport final de ligne de base avec les résultats de la consultance et des recommandations.

### 9.2 Rôles de l'équipe de projet

- ✓ Le travail sur le terrain, pour la collecte d'informations, à la fois par le biais d'enquêtes et d'entretiens avec des informateurs clés sur le territoire.
- ✓ Participer aux réunions nécessaires pour assurer la liaison entre le consultant et les acteurs locaux.

## 10. Produits

| N° | Produits  | Délais   |
|----|---|--|
| 1  | Plan de travail détaillé pour la mise en œuvre de la consultance, indiquant la stratégie de travail, la méthodologie et les indicateurs proposés, y compris le calendrier à suivre.                   | 1 <sup>ère</sup> semaine et 2 <sup>ème</sup> semaine             |
| 2  | Collecte, traitement et systématisation des données provenant de sources primaires et secondaires.  | 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> semaines |
| 3  | Consolidation des informations traitées et élaboration de la version préliminaire de la ligne de base.<br>Présentation au responsable de projet et à l'équipe de projet pour un retour d'information. | 7 <sup>ème</sup> semaine   |
| 4  | Consolidation du document final et présentation à l'équipe de coordination du projet le document de la ligne de base et la conception du système de suivi et évaluation.                              | 8 <sup>ème</sup> semaine   |



## 11. Equipe de coordination

La coordination se fera avec le chef de projet et l'équipe technique. Un mécanisme de communication fluide doit être établi entre l'équipe du projet et le consultant.

La communication directe entre l'équipe technique et le consultant, qui se fera par l'intermédiaire du chef de projet, n'exclut pas des réunions au niveau général avec l'ensemble de l'équipe technique au niveau local.

De même, les différentes activités de collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des acteurs clés du projet seront coordonnées avec l'équipe du projet.

## 12. Plan de travail

| Activité   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
|  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Analyse des informations.  | X | X |   |   |   |   |   |   |
| Conception méthodologique de la ligne de base.                                   | X | X |   |   |   |   |   |   |
| Examen et approbation de la conception méthodologique de la ligne de base.       |   |   | X |   |   |   |   |   |
| Définition de la nature des données en vue d'une analyse plus approfondie.       |   |   | X |   |   |   |   |   |
| Définition des instruments de collecte de données et validation des instruments. |   |   | X |   |   |   |   |   |
| Collecte d'informations, travail sur le terrain.                                 |   |   |   | X | X |   |   |   |
| Traitement des données.  |   |   |   |   | X | X |   |   |
| Analyse des informations.  |   |   |   |   | X | X |   |   |
| Rapport préliminaire et discussion des résultats avec l'équipe technique.        |   |   |   |   |   |   | X |   |
| Conclusion et recommandations.   |   |   |   |   |   |   |   | X |
| Rapport final.   |   |   |   |   |   |   |   | X |

## 13. Dates limites de soumission, budget et informations à soumettre

L'équipe de consultants doit soumettre sa proposition technique et financière au plus tard le 02/06/2024 à l'adresse électronique [florentine.david@cesal.org](mailto:florentine.david@cesal.org) en mettant en copie [haiti@cesal.org](mailto:haiti@cesal.org). Les questions ne seront reçues que par écrit, au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission des propositions, à la même adresse électronique que celle indiquée ci-dessus, à l'attention de Florentine David, avec pour objet : Consultance Ligne de base G. Valenciana.

- a. La proposition financière détaillée.
- b. Méthodologie et calendrier proposés.
- c. Composition de l'équipe de consultants.
- d. Curriculum vitae des membres de l'équipe de consultants.
- e. Aperçu des expériences passées en matière d'évaluation de projets et lignes de base.

Le montant de la proposition économique ne peut excéder 10.000 dollars américains.

#### 14. Exigences requises pour le consultant

- Formation universitaire en sciences sociales, en éducation ou dans des domaines connexes. 10 points.
- Expérience accréditée dans des projets de coopération au développement. 10 points.
- Expérience en matière d'évaluation de projets. Il est essentiel que le consultant proposé ait réalisé au moins trois évaluations de projets présentant des caractéristiques similaires. Dans le cas d'équipes, cette exigence n'est indispensable que pour la personne responsable de la consultance dans le cas d'une équipe. 20 points.
- Expérience avérée dans l'élaboration de lignes de base. Il est essentiel que le consultant ait réalisé au moins 3 lignes de base. 30 points.
- Expérience dans le développement de projets et de processus de recherche liés à l'objet du projet. 10 points.
- Expérience de travail sur des questions liées à l'enseignement technique et/ou universitaire, au renforcement des capacités, aux populations vulnérables, à l'insertion sur le marché du travail et à l'esprit d'entreprise. 10 points.
- Expérience de travail avec des acteurs locaux, des municipalités, des institutions publiques et privées dans des projets liés au renforcement des capacités, aux populations vulnérables. 10 points.

#### 15. Barème de notation des propositions soumises

Les propositions soumises seront évaluées selon les critères et la notation suivants :

- Profil de l'équipe de consultants : 40% du total. Sous-critères énumérés dans la section précédente.
- Proposition méthodologique : 40% du total
- Proposition économique : 20% du total.

| Critères | Profil de l'équipe consultante | Proposition méthodologique | Proposition économique | Total |
|----------|--------------------------------|----------------------------|------------------------|-------|
|          | 100                            | 100                        | 50                     | 250   |

#### 16. Principes de la ligne de base et utilisation des informations

La ligne de base consiste en une analyse rigoureuse, utilisant un instrument de la coopération valencienne, qui exige que l'équipe de consultants ait accès à des informations privées et à des témoignages et déclarations de la population et des acteurs impliqués dans l'intervention. Pour cette raison, l'équipe de consultants doit se conformer à certains principes fondamentaux de comportement éthique et professionnel et, au moins pendant la durée du travail sur le terrain, garantir un dévouement exclusif au projet en question, en tenant compte des aspects suivants :

- **Anonymat et confidentialité.** La ligne de base doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant l'anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité.** Tout désaccord ou toute divergence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les responsables du projet concernant les résultats et/ou les recommandations doivent être mentionnés dans le rapport. Toute affirmation doit être confirmée par l'équipe ou le désaccord doit être consigné.
- **Intégrité.** L'équipe de consultants sera chargée de mettre en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les spécifications techniques, si cela est nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance.** L'équipe de consultants doit garantir son indépendance par rapport à l'intervention analysée, sans être liée à sa gestion ou à l'un de ses éléments constitutifs.
- **Incidents.** En cas d'apparition de problèmes pendant le travail sur le terrain ou dans toute autre phase de la ligne de base, ceux-ci doivent être signalés immédiatement à CESAL. Dans le cas contraire, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier la non-obtention des résultats établis par CESAL dans les présents termes de référence.
- **Validation des informations.** Il incombe à l'équipe de consultants de s'assurer de l'exactitude des informations recueillies pour l'établissement du rapport, et elle sera en définitive responsable des informations présentées dans le rapport de base.
- **Rapports de la ligne de base.** La diffusion de l'information recueillie et du rapport final de la ligne de base est une prérogative de CESAL. L'organe directeur chargé de la coopération au développement de la Generalitat Valenciana peut utiliser le contenu de ces rapports pour réaliser des études d'évaluation ou à des fins d'évaluation de ses plans stratégiques et de sa reddition de comptes.